



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU CONSEIL
DU 26 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-six novembre à vingt heures trente, les membres du conseil de la Communauté de Communes CAZALS-SALVIAC dûment convoqués se sont réunis à Salviac, sous la présidence de Mme. Mireille FIGEAC, Présidente.

Nombre de membres en exercice : vingt-cinq.

Date de convocation : 19 novembre 2020.

Présents : Mesdames et Messieurs, AUBRY Richard, BESSIÈRES Rosette, BONAFOUS Jérôme, CABANEL Alexandre, CHASSAIN Véronique, COURNAC Jean-Marie, DHIEUX Christine, DOLS François, FIGEAC Mireille, FRENCH Rachel, GOMEZ Nadège, LAVERGNE Yves, LAVERGNE Christian, MÉLINE Philippe, PÉRIÉ Pascal, PEYRIÉ Sabine, PUGNET Didier, PUYO Ingrid, RIGAL Philippe, ROUX Jacques, SÉGOL Pierre, THEULET Guy, VAYSSIÈRES André et VILARD Gilles.

Absents : ALAZARD Laurent (pouvoir à RIGAL Philippe);

Assistaient également à la séance, sans voix délibérative : MOUSSEAU Philippe (Suppléant), CUROUX Dominique (suppléant), et TOME Sogna (Suppléante).

Mme PUYO Ingrid a été élue secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé.

II. INFORMATION DU CONSEIL

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE PASSÉS PAR DÉLÉGATION À LA PRÉSIDENTE :

La Présidente rappelle la délibération n° 20.1806.01 du 18 juin 2020 qui la charge, conformément aux articles L.2122-22 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ». Elle donne lecture de la liste des marchés à procédure adaptée passés dans le cadre de cette délégation depuis la dernière séance du Conseil de Communauté :

Objet	Entreprise retenue	Montant € TTC
MMO extension bibliothèque / France services Frayssinet	Sarl Architecture Bergougnoux (46 Rampoux)	10 080,00
Broyeur équipe technique	Sarl Andrieu (46 Cazals)	16 200,00
Lave-vaisselle Centre de loisirs Cazals	Blanco Philippe (46 Cazals)	2 599,00
Lave-linge Centre de loisirs Dégagnac	Blanco Philippe (46 Cazals)	689,00

Ordinateur Centre de loisirs Dégagnac	PC Depann (46 Salviac)	735,00
Pose chauffe-eau + évier Bureaux Cazals	Gaussinel Gérard (46 Salviac)	860,00
Bruleur fioul chaudière centre de santé Salviac	Cambon (46 Marminiac)	1 537,32

III. DÉLIBÉRATIONS

N°20.2611.01 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Madame la Présidente informe le conseil de communauté que le receveur n'a pas pu effectuer le recouvrement des sommes dues détaillées ci-dessous, elle en demande en conséquence l'admission en non-valeur.

Exercice 2018	Titre n° 594	Débiteur : ROELANDSHAP Paul
	Montant 354,20 €	Objet : Taxe de séjour
Exercice 2019	Titre n° 114	Débiteur : SERONIE Sandrine
	Montant 26,00 €	Objet : Livres perdus bibliothèque
Exercice 2019	Titre n° 411	Débiteur : DRANGUET Océane
	Montant 17,95 €	Objet : Livres perdus bibliothèque
Exercice 2019	Titre n° 412	Débiteur : DUSSEAU Adriana
	Montant 25,00 €	Objet : Livres perdus bibliothèque
Exercice 2019	Titre n° 488	Débiteur : BRICHET Paulette
	Montant 0,09 €	Objet : Taxe de séjour
Exercice 2019	Titre n° 632	Débiteur : SABATHIE Katherine
	Montant 30,11 €	Objet : Taxe de séjour
Exercice 2019	Titre n° 794	Débiteur : VIDAL Rémy
	Montant 24,90 €	Objet : Livres perdus bibliothèque

Le conseil de communauté, compte tenu des motifs énoncés, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- prononce l'admission en non-valeur des titres ci-dessus, pour la somme totale de 478,25 € ;
- charge la Présidente et le Receveur, chacun en ce qui le concerne, de la procédure d'enregistrement de ces pertes sur créances irrécouvrables (article 6541) pour apurement des comptes de prise en charge initiaux.

- MÊME SÉANCE -

N°20.2611.02 - ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE « LOT DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT »

La Présidente expose au conseil qu'il y a lieu d'élire un représentant de la Communauté à l'assemblée spéciale et aux assemblées générales de la société d'économie mixte « Lot Développement et Aménagement » (SEM LDA).

Monsieur François DOLS est élu pour représenter la Communauté de communes au sein de l'assemblée spéciale et aux assemblées générales de la SEM « Lot Développement et Aménagement ».

- MÊME SÉANCE -

N°20.2611.03 - VENTE DE TERRAIN À L'ABBAYE-NOUVELLE

La Présidente informe le conseil qu'une délibération relative à une cession à Léobard a été prise par le précédent conseil en 2015, après avis du Domaine. Le document d'arpentage étant réalisé, il convient d'entériner cette décision afin que l'acte notarié puisse être conclu conformément à l'accord préalable.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de céder à Madame Mariliesse Coudoumié la parcelle C1030, sise à l'Abbaye-Nouvelle, commune de Léobard, pour une contenance de 100 m² et pour la somme de 110 €, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur,
- charge la Présidente de l'ensemble des démarches nécessaires et lui donne pouvoir pour signer toute pièce utile à cette décision, et notamment l'acte de cession.

- MÊME SÉANCE -

N°20.2611.04 - CRÉATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS D'ANIMATION À MI-TEMPS ET SUPPRESSION D'UN POSTE À TEMPS INCOMPLET

La Présidente porte à la connaissance du conseil l'évolution des effectifs à la crèche depuis l'intégration de ce service au début de l'année. Elle propose de remplacer un poste d'adjoint d'animation à temps incomplet (30 heures hebdomadaires) par deux postes d'adjoint d'animation à temps incomplet à 17 h 30 hebdomadaires, à compter du 01/01/2021.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, en vue d'assurer le bon fonctionnement du service de la crèche, décide :

- de créer 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet à 17h30 hebdomadaires, à compter du 01/01/2021 ;
- de supprimer 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 30 h hebdomadaires, sous réserve de l'avis du comité technique saisi sur ce point, à compter du 01/01/2021.

- MÊME SÉANCE -

N°20.2611.05 - COMPÉTENCE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

La Présidente rappelle au conseil communautaire que la loi ALUR du 24 mars 2014 a prévu le transfert automatique aux communautés de communes de la compétence relative aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) au 27 mars 2017, ou, en cas de report, au

1^{er} janvier 2021. Le gouvernement vient de repousser cette dernière échéance au 1^{er} juillet 2021.

En ce qui concerne la communauté de communes Cazals-Salviac, ce transfert a été reporté une première fois compte tenu d'une minorité de blocage.

La Présidente précise que la loi ALUR de 2014 autorise le conseil communautaire à se prononcer à tout moment sur le transfert de cette compétence. Si le conseil communautaire se prononce en faveur du transfert, la compétence sera transférée à la communauté de communes, sauf si les communes membres s'y opposent dans les 3 mois suivant le vote du conseil communautaire et dans les conditions de majorité requises.

La Présidente indique que le transfert de la compétence PLU à l'échelon intercommunal est une disposition favorable à un développement harmonieux et concerté de notre territoire. Elle propose, par conséquent, aux membres du conseil de se prononcer en faveur du transfert de cette compétence sans attendre le transfert automatique au 1^{er} juillet 2021, notamment en vue de ne pas retarder la réalisation des études communes qui peuvent avantageusement être menées avec le syndicat mixte du Pays Bourrian pour le SCoT et la Communauté de Communes Quercy-Bouriane pour son propre PLUi.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide le transfert à la Communauté de communes de la compétence en matière de Plan Local de l'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, en application du 3^{ème} alinéa du II de l'article 136 de la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 avec effet au 1^{er} avril 2021 ;
- demande aux communes membres de délibérer en faveur de ce transfert ;
- demande à Monsieur le Préfet du Lot de modifier par arrêté les statuts de la communauté de communes en ce sens, pour une prise d'effet au 1^{er} avril 2021.

- MÊME SÉANCE -

N°20.2611.06 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES ET ACCOMPAGNEMENT DANS L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION (SCoT ET PLUi)

La Présidente indique qu'un groupement de commandes avec le Syndicat Mixte du Pays Bourrian et la Communauté de Communes Quercy-Bouriane est envisagé car il pourrait permettre de réaliser des économies en mutualisant les études nécessaires à l'élaboration des documents de planification (SCoT, PLUi).

Elle donne lecture du projet de convention.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité ou à XX voix pour et XX voix contre :

- décide de participer au groupement de commandes coordonné par le Syndicat Mixte du Pays Bourrian en vue de la passation des marchés de prestations intellectuelles nécessaires à l'élaboration des documents de planification (SCoT et PLUi) ;
- charge la Présidente ou son représentant de toutes les démarches nécessaires à ce projet, dont la signature de la convention présentée et des marchés correspondants,
- M. Gilles VILARD et M. Richard AUBRY, sont élus pour siéger à la CAO du groupement en tant que titulaires,
- M. Philippe RIGAL et M. Christian LAVERGNE, sont élus pour siéger à la CAO du groupement en tant que suppléants.

- MÊME SÉANCE -

N°20.2611.07 – DEMANDE DE SUBVENTION À LA DRAC OCCITANIE – PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La Présidente rappelle au conseil le projet de lutte contre les discriminations et le programme d'activités menées sur ce thème, dans le cadre de la généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle. Elle indique qu'une aide financière de la DRAC Occitanie pourrait être sollicitée sur ce projet.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter une aide financière de 5 000 € de la DRAC Occitanie pour les actions de lutte contre les discriminations dans le cadre de la généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle.

- MÊME SÉANCE -

N°20.2611.08 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL

La Présidente indique aux membres du conseil communautaire qu'il convient de procéder à des modifications des inscriptions budgétaires pour prendre en compte les décisions récentes et actualiser les données selon les notifications reçues depuis la dernière séance.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, modifie les inscriptions budgétaires comme ci-après.

BUDGET PRINCIPAL - DM N° 2	Dépenses	Recettes
Intitulé	Montant	Montant
INVESTISSEMENT	0	0
OPERATION 13 - BATIMENTS ET MATERIEL	-30 000	
OPERATION 22 - EXTENSION MEDIATHEQUE FRAYSSINET	22 100	
OPERATION 23 - ABBAYE-NOUVELLE	7 000	
OPERATION 25 - CENTRE DE SANTE	900	
FONCTIONNEMENT	5 000	5 000
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	4 500	
CHAPITRE 65 - Autres charges gestion courante	500	
CHAPITRE 74 - Dotations		5 000

- MÊME SÉANCE -

N°20.2611.09 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET OFFICE DE TOURISME

La Présidente indique aux membres du conseil communautaire qu'il convient de procéder à des modifications des inscriptions budgétaires du budget annexe de l'office de tourisme intercommunal.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, modifie les inscriptions budgétaires comme ci-après.

BUDGET ANNEXE OT - DM N° 1	Dépenses	Recettes
Intitulé	Montant	Montant
FONCTIONNEMENT	31 937	31 937
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	14 650	
CHAPITRE 012 - Charges de personnel	16 937	
CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels		31 937
CHAPITRE 014 - Atténuations de produits	350	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents.

Date	n°	Objet	FOLIO
26/11/20		Séance ordinaire du conseil communautaire	
20.2611.	01	Admissions en non-valeur	2020-127
20.2611.	02	Élection d'un délégué de la communauté de communes auprès de la société d'économie mixte « Lot Développement et Aménagement » (LDA)	2020-128
20.2611.	03	Vente de terrain à l'Abbaye-Nouvelle	2020-128
20.2611.	04	Création de deux postes d'adjoints d'animation à mi-temps et suppression d'un poste à temps incomplet	2020-128
20.2611.	05	Compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU)	2020-128
20.2611.	06	Groupement de commandes pour la réalisation des études et accompagnement dans l'élaboration des documents de planification (SCoT et PLUi)	2020-129
20.2611.	07	Demande de subvention à la DRAC Occitanie - Programme de lutte contre les discriminations	2020-130
20.2611.	08	Décision Modificative n° 2 - Budget principal	2020-130
20.2611.	09	Décision Modificative n° 1 - Budget annexe Office de Tourisme	

IV. QUESTIONS DIVERSES

- Bureau réuni en Commission Finances le 12/11/2020 : Avis défavorable à une participation au volet 3 (loyers) de L'OCCAL eu égard aux critères d'attribution. Entériné par le conseil communautaire.
- Accord de principe favorable, à l'unanimité du conseil, sur le projet Enfance/Jeunesse du Club de Lyonnaise de Cazals, dans l'attente du vote au BP 2021.
- Information FDEL pour les petites communes
- Information suite à visite sur site de « 1000 cafés » pour le multiple de Dégagnac.
- Ateliers techniques au Jayne
- 27/11 Guichet Unique de la Rénovation Énergétique (GURE) : Véronique Chassain
- 30/11 Visioconférence Région sur la compétence Mobilités : Mireille Figeac
- 07/12 AG de l'ADEFPAT en visioconférence : Philippe Rigal
- 16/12 Conseil des Territoires : Mireille Figeac

V. COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

- Compte rendu de la réunion du Syndicat Mixte du Céou et de la Germaine par André Vayssières

- Compte rendu de la réunion du Syndicat Mixte du Pays Bourian (SCoT) par Jérôme Bonafous et Gilles Vilard
- Compte rendu du CoPIL énergies par Véronique Chassain
- Compte rendu visioconférence SM Bassin du Lot par Richard Aubry

VI. PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

DÉCEMBRE	10/12/20	20:30	L'Ostal	Conseil
----------	----------	-------	---------	---------